

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article10365>

Défense : l'information souffre-t-elle de la communication ?

- Défense - France -



Date de mise en ligne : samedi 4 avril 2009

Spyworld Actu

« le pays doit adhérer à la défense et pour qu'il adhère, il doit comprendre ». (Michel Debré, avant-propos du livre blanc sur la défense nationale de 1972)

Dans le domaine de la défense, l'information est particulièrement nécessaire et il est utile de constater les progrès enregistrés depuis une douzaine d'années : réalisation d'un compte satellite de la défense, publication depuis 1998 d'un annuaire statistique de la défense, présentation au parlement depuis 1999 d'un rapport annuel sur les exportations d'armement, publication d'un rapport annuel devenu bilan d'activité de la DGA, et plus récemment revue de presse « défense » de la DICOD [1] : l'ensemble de ces publications contribue à donner aux citoyens et à la représentation parlementaire les moyens d'une information détaillée plus que jamais nécessaire dans la période de crise actuelle et de choix économiques qu'elle entraîne.

Les à-coups de l'information

Pourtant ce développement de l'information ne se fait pas de manière uniforme : on peut noter certains à-coups et certaines évolutions problématiques : Un des à-coups le plus significatif est la suspension de publication des rapports du comité des prix de revient des fabrications d'armement (CPRA) dont le dernier document disponible porte sur l'année 2004, alors que ses travaux sont censés donner lieu à des communications annuelles. La vie du CPRA est particulièrement tumultueuse : après avoir publié 17 rapports de 1966 à 1988, dans la confidentielle édition « documents administratifs » du journal officiel, la CPRA n'avait plus rien donné à lire pendant huit ans jusqu'à ce que paraisse le 18ème rapport en 1996 [2]. Par la suite, les rapports du CPRA avaient connu une nette amélioration de leur diffusion à partir du 21ème rapport en 1999, pris en charge pour sa réalisation matérielle et sa diffusion par la DICOD [3]. Même si le livre blanc « défense et sécurité nationale » de 2008 n'a pas repris les objectifs de baisse des prix des programmes d'armements qui étaient ceux du livre blanc sur la défense de 1994, il n'en reste pas moins que la question des coûts des matériels est une question centrale et que les rapports du CPRA sont des instruments difficilement remplaçables. Cette suspension est donc particulièrement regrettable. Il faut espérer que cette publication ne soit pas victime de calculs économiques du type de ceux qui ont conduit à interrompre en 2004 la publication du trimestriel « l'armement » qui s'était pourtant imposé comme une référence dans ce domaine.

Limites de la communication

Les difficultés cependant peuvent aussi venir d'un objectif de « communication » qui n'est pas forcément synonyme d'information, comme en témoigne la dernière édition du rapport au parlement sur les exportations d'armement [4]. Ce document 2008 est présenté dans la préface d'Hervé Morin comme « une forme profondément rénovée, plus synthétique, plus claire, plus didactique » [5] De fait la « rénovation » est profonde : la rapport est diminué des deux tiers (on passe de 270 pages en 2007 à 81 pages en 2008) : ce sont essentiellement les annexes qui font les frais de cette cure d'amaigrissement, amputées des cinq sixièmes (33 pages au lieu de 207). Parmi les annexes supprimées, on relève d'abord des documents juridiques et institutionnels : l'état des embargos décidés par l'ONU, l'Union européenne et l'OSCE, l'exposé des critères détaillés du code de conduite, la liste commune des équipements militaires de l'UE. Est également supprimée l'annexe substantielle que constituait l'ensemble des fiches pays. Enfin les données statistiques elles-mêmes sont réduites : les déclarations au registre de l'ONU ne sont pas reprises. L'analyse détaillée des commandes par pays et type de matériels en 2007 est publiée mais pas celle des livraisons. Le changement le plus important est sans doute la réduction des séries chronologiques : jusque-là le montant des commandes et des livraisons par pays était indiqué sur dix ans, cette fois les séries sont réduites à cinq ans, ce qui pour apprécier les évolutions pour des marchés de long terme comme ceux de l'armement est notoirement insuffisant. A la critique qui est faite de ces réductions, il est répondu que beaucoup des documents énumérés sont disponibles dans différentes sources sur internet (c'est notamment le cas pour les documents juridiques).. C'est exact, mais précisément une des fonctions importantes du rapport jusque-là était de fournir en un seul volume

l'essentiel des informations nécessaires sur le sujet. De même, la limitation des données statistiques à cinq ans serait palliée par l'existence des données antérieures dans les rapports précédents. Là encore, c'est supposer que les lecteurs ont tous sous la main la collection complète des rapports ... Ce choix de réduire au minimum les présentations entraîne des difficultés de compréhension de certaines données : ainsi le rapport publie [6] un tableau des chiffres d'affaires des principaux industriels de l'armement. Mais cette liste ne retient ni EADS, ni le CEA, ni le SMA, ni la SNPE. Le tableau est sous-titré « filiales françaises uniquement », ce qui dans un contexte d'euphémisation croissante, voire de mondialisation puisqu'il s'agit des exportations, demanderait au moins quelques justifications théoriques : en quoi est-il encore pertinent à l'heure actuelle de mesurer l'activité « armement » en se restreignant aux filiales françaises, alors que sous des appellations diverses les firmes sont engagées dans la « multidomesticité » ? de même l'absence d'explication méthodologique ne permet pas de comprendre pourquoi les montants indiqués dans ce tableau diffèrent dans beaucoup de cas des montants publiés par les firmes. Au total, l'accent mis sur la communication et la promotion d'une politique nuit à la qualité de l'information. Au moment où des choix fondamentaux sont en cours, il serait particulièrement malvenu de priver les citoyens des éléments nécessaires au débat.

[1] http://www.defense.gouv.fr/dicod/votre_espace/revues_de_presse/

[2] Voir DS, N° 30, janvier 1997 « CPRA : résurrection dans l'indifférence »

[3] voir DS, N°46, septembre 1999, « le CPRA : un instrument de contrôle dans la nouvelle architecture du système de production d'armement »

[4] Rapport au Parlement, Les exportations d'armement de la France en 2007, ministère de la défense, octobre 2008, 81 pages.

[5] Page 5

[6] page 18

Post-scriptum :

<http://www.cirpes.net/article269.html>